

La Beaume Claire

Bulletin d'information de l'Association Vivre à Labeaume

N° 5

Juin 1995

Dernière minute

NOTRE ASSOCIATION A LE DROIT (ET LE DEVOIR) DE QUESTIONNER LA FUTURE MUNICIPALITE

Nombre de citoyens Labeaumoises nous ont fait part spontanément de leur soutien pour nos questions et propositions à la future municipalité (voir notre dernier bulletin). Un bruit a couru cependant qui tend à disqualifier notre association dans le rôle, pourtant ouvert à tous les citoyens, de dialogue avec des candidats municipaux. "Ils n'ont pas droit à la parole, a-t-on murmuré, car ils ne sont pas d'ici et c'est pour cette raison que leur association n'a pas été agréée par la préfecture".

Cette rumeur est doublement fautive.

1 - La procédure d'agrément de notre association - procédure qui lui donnera certains pouvoirs notamment en matière judiciaire - n'est pas terminée. Il y a eu un refus provisoire du préfet, mais ce refus n'est pas fondé juridiquement, et nous avons introduit un recours auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

2 - Agréée ou pas, notre association rassemble des citoyens Labeaumoises, contribuables toujours et souvent électeurs à Labeaume, que nul n'a le droit d'empêcher de participer à la vie communale.

En attendant, nous faisons confiance à la justice et à la décision qu'elle devrait prendre dans les mois qui viennent. Et nous considérons comme notre devoir d'apporter une contribution active à la vie démocratique de Labeaume. L'intérêt suscité par notre dernier bulletin ne peut que nous encourager.